Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 18 juin 2026

Date de convocation :	10 juin 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	10 juin 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Jean-Pierre ZUCCHI a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

Mme Françoise HEBEL a été élue secrétaire de séance.

Travaux de rénovation du logement au-dessus du Temps-Fort – CNE180626-02

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, a été évoquée l'organisation d'une consultation pour le changement des fenêtres encore en simple vitrage du logement, à l'étage du Temps Fort.

La consultation portait sur le remplacement en double vitrage de 5 fenêtres (3 en 3 vantaux / 2 en 2 vantaux) avec pose de volets roulants à alimentation solaire.

4 entreprises ont été consultées. 3 ont remis une proposition.

La commission travaux a examiné les offres, le 11/06/2026 et a demandé des précisions et compléments à certaines entreprises.

Les pièces complémentaires ont été transmises à la commission le 17/06/2026.

Au vu de ces éléments et de la position de principe de la commission, il est proposé de retenir l'offre de la Société BG Menuiserie de Marzan pour un montant de 10 000,01 € HT.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062602-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et retient l'offre de la Société BG Menuiserie de Marzan pour un montant de 10 000,01 € HT.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 22 juin 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE